

> Céréales / Oléagineux / Protéagineux

> juin 2015

Données et bilans

Variétés et rendements biologiques Récolte 2014



FranceAgriMer

Variétés et rendements des céréales biologiques

Une enquête postale sur la répartition variétale et les rendements des céréales et oléo-protéagineux biologiques a été menée au cours du mois de décembre 2014. Selon les résultats obtenus, les rendements sont en retrait pour le blé tendre, l'orge et le triticale par rapport à la précédente récolte mais en forte hausse pour le maïs biologique. Le choix des variétés de blé en agriculture biologique démontre une recherche prioritaire de qualité boulangère. Les blés panifiables continuent leur progression. En maïs, les principaux critères de choix des variétés sont le rendement et la disponibilité des semences. Les variétés tardives progressent. Les orges de printemps 2 rangs sont stables et restent toujours dominantes. Pour le triticale, les principaux critères de choix des agriculteurs enquêtés sont la disponibilité des semences et le rendement. Cette enquête est élargie, depuis la récolte 2012, aux oléo-protéagineux.

L'enquête a été menée au cours du mois de décembre 2014 auprès de 7 049 producteurs de céréales et d'oléo-protéagineux biologiques recensés dans le fichier des déclarations PAC de l'année 2014 (ayant demandé un soutien en faveur des surfaces certifiées ou en conversion bio). Depuis 2012, le champ de l'enquête a été élargi aux oléagineux (tournesol, soja) et protéagineux (pois, fèverole).

Le taux de retour est de 19,4 %. Cette base de sondage permet d'appréhender l'ensemble des exploitations de grandes cultures converties à l'agriculture biologique.

Répartition du nombre des répondants en 2014

Activité	100 % bio 2014	Mixte 2014	Total 2014
Grandes cultures	7,4 %	20,9 %	28,3 %
Polyculture élevage	13,9 %	37,4 %	51,3 %
Élevage	3,8 %	16,6 %	20,4 %
Total	25,1 %	74,9 %	100,0 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

En 2014, dans l'échantillon des répondants, les exploitations bio mixtes sont sur-représentées (75 % des répondants contre 73 % dans l'ensemble de la base PAC), de même que les exploitations spécialisées en grandes cultures (28 % contre 24 %). Par contre, les exploitations d'élevage y sont sous-représentées (51 % contre 57 %).

La surface moyenne emblavée par les répondants atteint 13 hectares pour le blé tendre (contre 11 ha déclarés dans le fichier de la PAC), 11 ha pour le maïs (contre 9 ha). En ce qui concerne l'orge et le triticale, les surfaces moyennes sont identiques dans les deux fichiers : soit 6 ha pour l'orge et 7 ha pour le triticale.

Structure des exploitations ayant répondu à l'enquête

Classe de surface bio	Enquête 2014		Base PAC 2014		
	Nombre d'exploitations	surfaces	Nombre d'exploitations	surfaces	
Blé tendre	< 5 ha	20 %	4 %	23 %	4 %
	de 5 à 10 ha	17 %	7 %	18 %	8 %
	de 10 à 30 ha	29 %	24 %	32 %	29 %
	> 30 ha	34 %	66 %	27 %	58 %
Maïs	< 5 ha	17 %	4 %	19 %	4 %
	de 5 à 10 ha	11 %	5 %	14 %	7 %
	de 10 à 30 ha	34 %	26 %	32 %	27 %
	> 30 ha	38 %	65 %	34 %	62 %
Orge	< 5 ha	22 %	7 %	26 %	9 %
	de 5 à 10 ha	20 %	13 %	20 %	13 %
	de 10 à 30 ha	29 %	31 %	33 %	34 %
	> 30 ha	29 %	48 %	22 %	45 %
Triticale	< 5 ha	24 %	8 %	25 %	8 %
	de 5 à 10 ha	22 %	16 %	21 %	14 %
	de 10 à 30 ha	35 %	41 %	35 %	40 %
	> 30 ha	20 %	35 %	18 %	38 %

Sources : FranceAgriMer / ASP / ECS Bio 2014

Les exploitations avec des petites surfaces en culture bio sont moins bien représentées dans l'échantillon des répondants que dans la base PAC.

Le groupe des répondants a une structure différente de celle de l'ensemble de la population, que ce soit en termes d'intensité de culture biologique, de taille d'exploitation ou d'activité. Un redressement a donc été opéré selon ces trois critères, au niveau de chaque région, pour le calcul des répartitions variétales.

Rendements

L'évaluation des rendements est issue de l'enquête auprès des agriculteurs et non d'essais variétaux normalisés. Cette approche permet de dégager une tendance. Les variations observées s'expliquent largement par les différences de pratiques culturales et par les interactions « variétés-milieu-année ». L'effet de ces facteurs est plus prononcé en bio qu'en conventionnel.

Rendements moyens (En cas de mélanges, les surfaces sont affectées à la culture prépondérante)

q/ha	2012	2013	2014
Blé tendre	31	28	25
Maïs	59	49	66
Orge	30	28	23
Triticale	34	28	21
Féverole	19	28	18
Pois	17	21	15
Tournesol	19	15	19
Soja	20	16	25

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

Sur les trois années, les rendements issus de l'échantillon ont été extrapolés au niveau régional pour couvrir l'ensemble de la population.

Les rendements des céréales à paille sont en baisse en ce qui concerne le blé tendre (-12%), l'orge (-19%) et le triticale (-25%). Le rendement moyen national de blé tendre biologique toutes variétés confondues s'élève à 25 q/ha (contre 28 q/ha lors de la récolte précédente).

Le rendement moyen national d'orge biologique s'élève à 23 q/ha (contre 28 q/ha lors de la récolte précédente).

Le rendement moyen national de triticale biologique toutes variétés confondues s'élève à 21 q/ha (contre 28 q/ha lors de la récolte précédente).

Le rendement moyen national de maïs biologique progresse fortement de 36% passant de 49 q/ha à 66 q/ha.

En ce qui concerne les oléagineux biologiques, les rendements moyens sont en progression par rapport à la campagne précédente : +9 points pour le soja et +4 points pour le tournesol.

A l'inverse, les rendements moyens des protéagineux biologiques sont en recul par rapport à la récolte précédente : -10 points pour la féverole et -6 points pour le pois biologique.

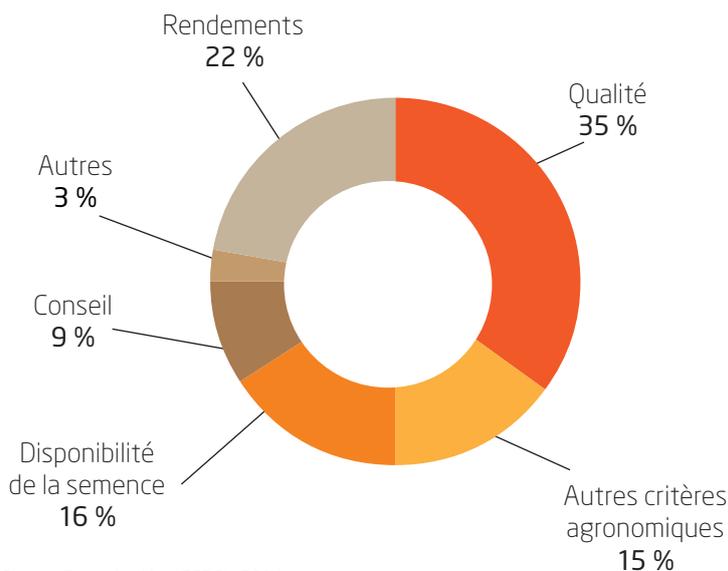
LES CÉRÉALES BIOLOGIQUES

Blé tendre biologique

Choix des variétés : critère qualité toujours en tête

En ce qui concerne le blé tendre, en agriculture biologique, le principal critère de choix cité par les exploitants ayant répondu à l'enquête reste, pour le blé, la qualité pour 35 % d'entre eux (contre 39 % en 2013). En effet, le principal débouché du blé tendre est celui de la meunerie qui nécessite des variétés de qualité boulangère, avec notamment des taux de protéines souvent bien valorisés en agriculture biologique.

Critères de choix des variétés en blé tendre (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

Le critère sur le rendement vient en deuxième position (22 % des critères cités en 2014 contre 23 % en 2013) qui associe les notions de potentiel et de productivité et ensuite les critères agronomiques (15 % des critères cités contre 13 % en 2013). Ceux-ci associent la date de semis, l'adaptation aux conditions climatiques locales, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus).

La disponibilité des semences (16 % des critères cités) reste un critère de choix par défaut. Les conseils (9 % des critères cités) émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques ou du voisinage. Le poste « autres » (3 % des critères cités) regroupe essentiellement des critères économiques tels que le prix de la semence.

Variétés de blé tendre bio - Récolte 2014

Variétés	Classe technologique ARVALIS (*)	Avis meunerie (**)	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Renan	BAF	VRM bio	1989	14 %	14 %
Pirénéo	BAF	VRM bio	2004	12 %	26 %
Astardo	BAF	BPMF bio	2001	5 %	31 %
Saturnus	BPS	VRM bio	2001	5 %	36 %
Arezzo	BPS	VRM	2007	5 %	41 %
Togano	BAF	VRM bio	2004	4 %	45 %
Triso	BAF	BPMF bio	2000	4 %	49 %
Attlas	BP	BPMF	2004	4 %	53 %
Nogal	BPS	VRM bio	2006	4 %	57 %
Lukulus	BAF	BPMF bio	2008	3 %	60 %
Autres variétés				38 %	100 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

(*) Type (classe définie en agriculture conventionnelle) : BP : blé panifiable ; BPS : blé panifiable supérieur ; BAF : blé améliorant ou de force

(**) Avis meunerie VRM bio : variété recommandée pour l'agriculture biologique ; BPMF bio : blé convenant à l'agriculture biologique, sous réserve d'adaptation aux conditions agronomiques

Huit variétés parmi les dix premières utilisées sont spécifiques à l'agriculture biologique.

Les sept premières variétés couvrent près de la moitié des surfaces de blé tendre biologique.

Il est à noter que, dans ce classement, la diversité dans les choix des agriculteurs est toujours présente. Les dix variétés les plus semées couvrent 60 % des surfaces en 2014 contre 63 % des surfaces en 2013.

Dominance des blés panifiables

L'essentiel des surfaces en blés biologiques est destiné à la panification, avec 98 % de la surface en blé panifiable.

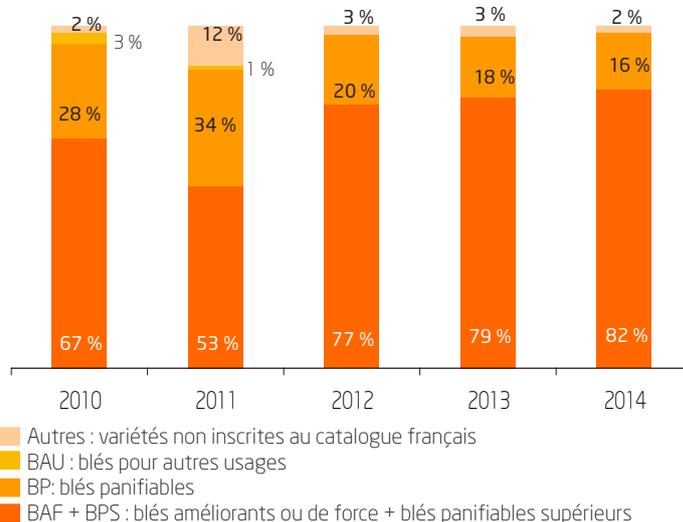
À l'échelon national, les blés améliorants ou de force (BAF) et les blés panifiables supérieurs (BPS) couvrent 82 % de la sole de blé biologique (79 % en 2013), soit une progression de 3 points (+1 point pour les BAF et +2 points pour les BPS), tandis que la part des blés panifiables (BP) décroît avec 16 % en 2014.

Les blés améliorants ou de force occupent six des dix premières places du classement des variétés les plus utilisées en agriculture biologique.

Les dix premières variétés sont recommandées par la meunerie française pour la panification et l'amélioration des farines.

Classification des blés tendres biologiques

(En pourcentage des surfaces nationales)



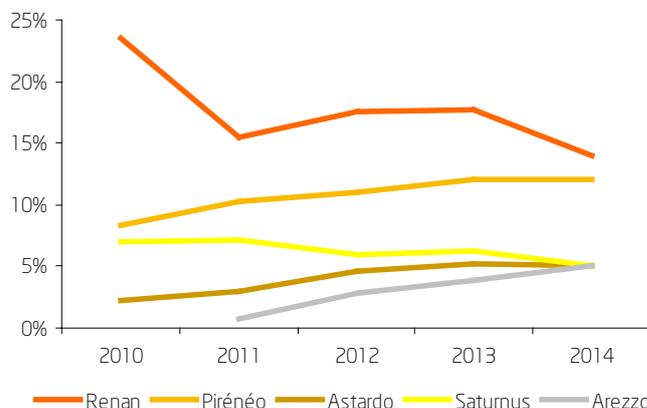
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

Renan toujours plébiscité

En blé biologique, les exploitants privilégient toujours Renan qui est une référence. Cette variété, disponible depuis 1989, considérée comme très rustique et redécouverte en agriculture biologique, est bien adaptée à ce type d'agriculture. Elle est également très appréciée des meuniers. Renan reste la variété la plus utilisée même si son utilisation en 2014 est en retrait par rapport à la récolte précédente. Elle se situe désormais à 14 % de la sole nationale devant Pirénéo, qui est stable par rapport à 2013. Viennent ensuite Astardo et Saturnus, puis Arezzo qui arrive à la cinquième place du classement (+1 point) en 2014.

Évolution des cinq premières variétés de blé tendre biologique

(En pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

- > **Renan** est, tout d'abord, une variété choisie par les agriculteurs interrogés pour ses critères de qualité (43 % des critères cités en 2014 contre 18 % en 2013), puis pour son rendement (17 % contre 27 % des critères cités en 2013) et pour ses caractéristiques agronomiques (16 % contre 35 % lors de la récolte 2013). Cette variété d'hiver est tolérante aux maladies et possède une teneur en protéines élevée : elle apporte un bon compromis qualité/productivité. Elle est également résistante au froid.
- > **Pirénéo** est sélectionnée pour ses critères de qualité (42 % des critères cités), son rendement (19 % des critères cités contre 23 % pour 2013) et ses caractéristiques agronomiques (15 %). Elle présente une bonne teneur en protéines et de bonnes aptitudes à la panification.
- > **Astardo**, variété haute mais moyennement couvrante à une bonne vigueur de départ. Comme Renan, elle allie rendement et protéines. Elle est principalement sélectionnée pour ses critères qualité (35 % critères cités), sa disponibilité (26 %) puis pour son rendement pour 19 %.

MAÏS BIOLOGIQUE

Progression des variétés tardives

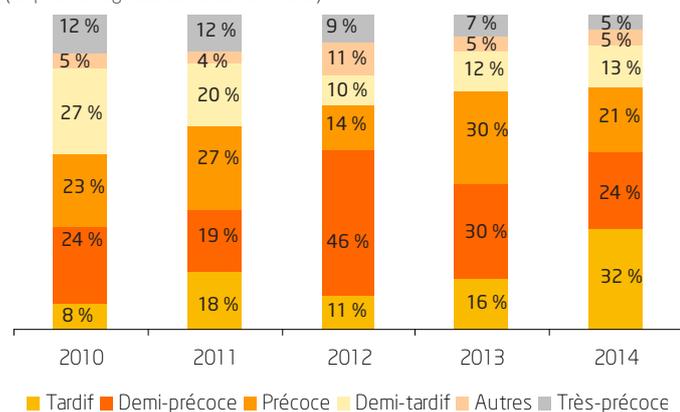
En 2014, les surfaces en maïs biologique des répondants à l'enquête sont principalement localisées en Aquitaine, en Rhône-Alpes ainsi que dans les Pays de la Loire.

Les variétés tardives progressent fortement en 2014 et couvrent 32 % de la sole nationale en maïs biologique contre 16 % en 2013. Elles représentent 52 % des surfaces de maïs biologique en Aquitaine et 32 % en Rhône-Alpes.

Les variétés demi-précoces qui prédominaient en 2012 accusent depuis la récolte 2013 un recul ; elles couvrent désormais 24 % des surfaces nationales semées en 2014 contre 46 % en 2012. Elles sont présentes en région Centre (18 % des surfaces régionales) et en Franche-Comté (17 %).

Évolution des types de maïs biologiques

(En pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

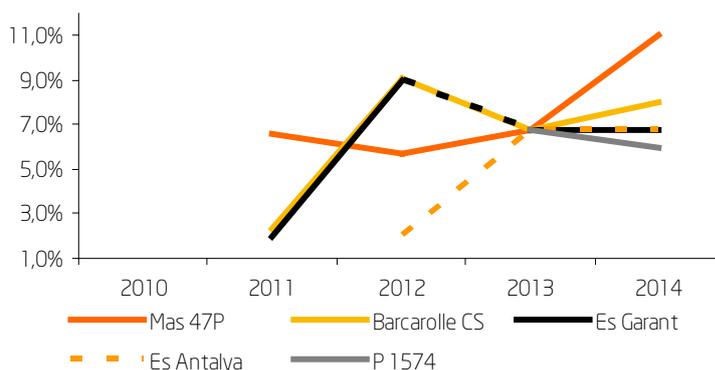
Les variétés précoces accusent une chute de 9 points par rapport à la récolte 2013 et couvrent désormais 21 % des surfaces et principalement localisées en Pays-de-la-Loire (22 % des surfaces régionales) et en Poitou-Charentes (19 %). Les variétés demi-tardives dominent en Aquitaine (50 % des surfaces régionales) et en Midi-Pyrénées (14 %). 5 % de la sole est occupée par du maïs biologique qui ne correspond à aucune variété inscrite au catalogue français.

Mas 47P : 1^{ère} variété cultivée

Les dix variétés les plus cultivées sont des variétés souvent relativement récentes. En 2014, les quatre premières variétés couvrent le tiers de la sole nationale. Mas 47P arrive en tête et détrône Es Garant qui prend la troisième position du classement. Barcarolle CS conforte sa deuxième place acquise lors de la précédente récolte : +1 point par rapport à 2013.

Évolution des cinq premières variétés de maïs biologique

(En pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

Rappel : les variétés de maïs sont essentiellement des hybrides et ne peuvent donc être reprises en semences d'autoconsommation. C'est pourquoi, d'une année sur l'autre, il n'y a pas de variété qui s'impose.

Variétés de maïs bio - Récolte 2014

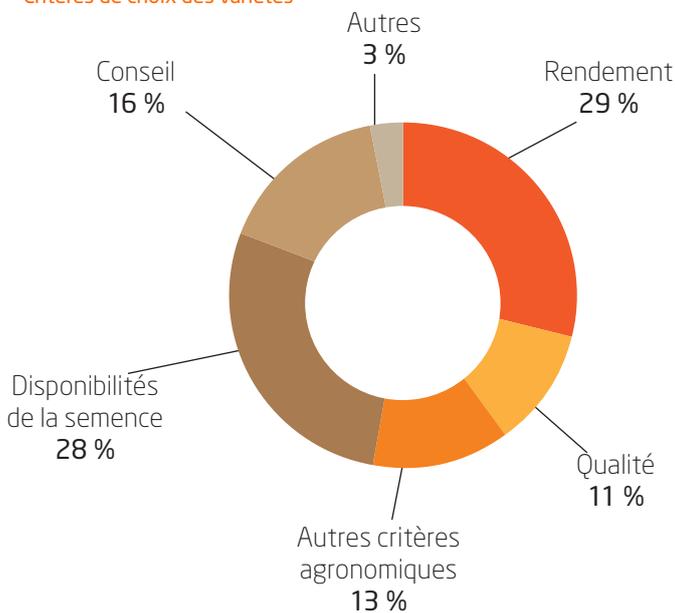
Variétés	Précocité	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulée
Mas 47P	tardif	2010	11 %	11 %
Barcarolle CS	demi tardif	2011	8 %	19 %
Es Garant	demi précoce	2010	7 %	26 %
Es Antalya	tardif	2008	7 %	33 %
P 1574	tardif	2001	6 %	39 %
Futurixx	précoce	2009	5 %	44 %
Adevey	précoce	2011	4 %	48 %
Splendis	demi précoce	2002	3 %	51 %
Cadixxio	tardif	2010	3 %	54 %
Realli CS	demi tardif	2007	3 %	57 %
Autres variétés			43 %	100 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

Rendement et disponibilité de la semence : premiers critères cités

En agriculture biologique, le choix d'une variété de maïs ne porte pas seulement sur la productivité grain ou fourrage mais aussi sur la résistance aux maladies (fusariose principalement). Par ailleurs, pour que la culture démarre rapidement, la vigueur de départ est également primordiale dans le choix des variétés. Cette caractéristique est essentielle pour garantir au maïs une avance végétative sur les adventives.

Critères de choix des variétés⁽¹⁾



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

Les critères de choix des variétés sont d'abord le rendement qui garantit une régularité des performances (29 % des critères cités) ainsi que la disponibilité de la semence (28 %). Puis viennent les conseils (16 % des critères cités) et les autres critères agronomiques (13 %).

> **Mas 47P**, variété adaptée à l'agriculture biologique, est tout d'abord sélectionnée par les agriculteurs interrogés pour son potentiel de rendement (37 %) puis pour sa disponibilité (30 % des réponses). Les critères relatifs à la qualité sont cités par 15 % des répondants. Les conseils représentent 12 % des critères cités. Cette variété est bien implantée en Rhône-Alpes.

> **Barcarolles CS**, est retenue en premier lieu par les agriculteurs interrogés pour son rendement (44 %) puis pour sa qualité (23 %). Barcarolles CS est présente dans uniquement trois régions : Aquitaine, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

> **ES Garant**, est une variété principalement choisie pour son rendement (37 % des critères cités). La qualité est le deuxième critère de choix (20 %). Viennent ensuite les critères relatifs à la disponibilité (17 % des réponses) et les critères agronomiques (13 % des critères cités) garantissant une souplesse de destination (fourrage ou grain), une bonne vigueur de départ ainsi qu'une bonne couverture et une bonne tolérance aux maladies. ES Garant occupe 39 % de la sole en Franche-Comté.

ORGES BIOLOGIQUES

Suivant la date des semis on distingue :

- > les orges de printemps, semées au printemps récoltées à l'été ;
- > les orges d'hiver, semées en automne, passant l'hiver sous la terre et récoltées juste avant les orges de printemps.

Orges d'hiver : progression en 2014

Les variétés de printemps 2 rangs occupent 45 % des surfaces nationales. Cinq des dix premières variétés sont des variétés de printemps 2 rangs. La région Bourgogne privilégie les orges de printemps 2 rangs : 67 % de ses surfaces sont semées avec ce type d'orges.

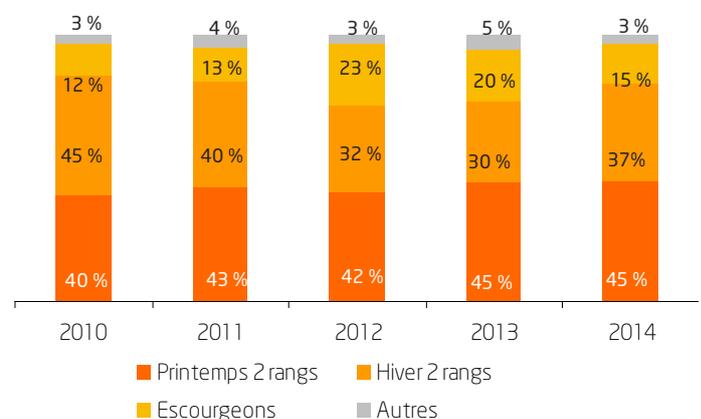
Viennent ensuite, les orges d'hiver 2 rangs avec 37 % des surfaces (contre 30 % en 2013), bien représentées en Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

Les escourgeons, orges d'hiver 6 rangs, représentent 15 % des surfaces (20 % en 2013) et sont bien représentées en région Centre (où elles représentent 20 % de la sole).

Sur le dix premières variétés quatre sont de qualité brassicole, recommandées par les malteurs/brasseurs. Elles couvrent 22 % des surfaces nationales.

Évolution des types d'orges biologiques

(En pourcentage des surfaces nationales)



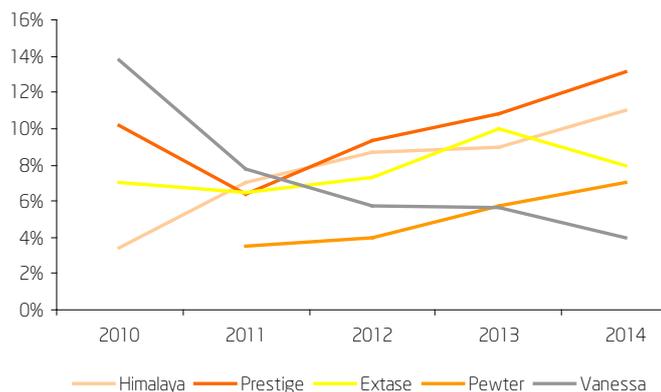
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

Himalaya et Prestige en tête

Le top 5 est identique à celui de la précédente récolte. Himalaya et Prestige confortent leur position et restent les variétés d'orge les plus semées par les agriculteurs interrogés.

Évolution des cinq premières variétés d'orges biologiques

(en % des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

En troisième position, Extase se maintient bien qu'elle ne représente plus que 8 % des ensemencements nationaux (contre 12 % en 2013) et Pewter reste stable et représente 7 % des semis (comme en 2013).

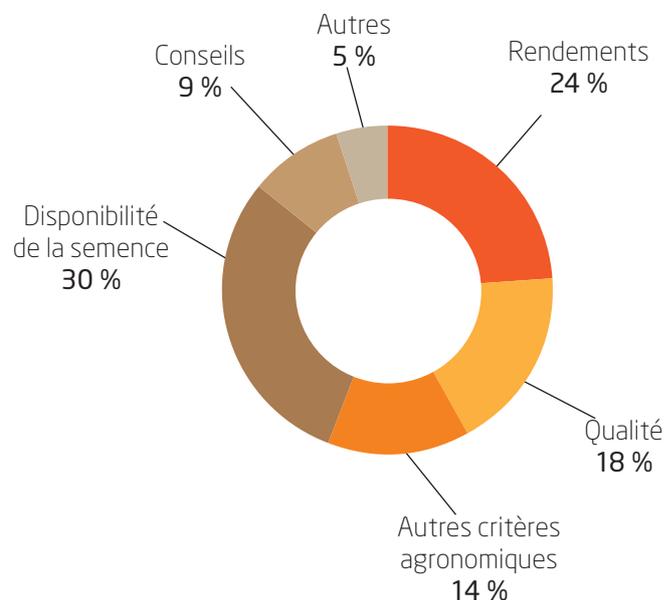
Variétés d'orges biologiques - Récolte 2014

Variétés	Types	Avis des malteurs et brasseurs	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Himalaya	H 2R		2003	11%	11%
Prestige	P 2R	homologuée	2001	11%	22%
Extase	P 2R		2004	8%	30%
Pewter	P 2R	homologuée	2002	7%	37%
Vanessa	H 2R	préférée	1998	4%	41%
Patine	H 2R		1997	4%	45%
Caravan	H 2R		2004	4%	49%
Calcule	P 2R		2008	3%	52%
Sebastian	P 2R	préférée	2003	3%	55%
Ramata	H 6R		2009	3%	58%
Autres variétés	-		-	42 %	100 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

Premier critère de choix : disponibilité de la semence

Critères de choix des variétés en orges (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

Le premier critère de choix (30 % des réponses) est la disponibilité de la semence d'orge toutes variétés confondues. Le deuxième critère de choix est le rendement (24 %), suivi par celui de la qualité (18 %). Viennent ensuite les critères agronomiques et les conseils.

- > **Himalaya**, orge d'hiver 2 rangs, adaptée en agriculture biologique, est sélectionnée dans 30 % des cas pour son très bon potentiel de rendement et dans 23 % des cas pour sa disponibilité.
- > **Prestige**, variété précoce, est choisie en premier lieu par les agriculteurs enquêtés pour la disponibilité de la semence (26 % des critères cités), puis pour sa qualité (25 % des critères cités) ainsi que pour ses critères agronomiques (13 %).
- > **Extase** est une variété retenue par les répondants tant pour sa disponibilité (33 % des critères cités) que pour son rendement (30 %).

TRITICALE BIOLOGIQUE

Grandval reste en tête

Le triticale constitue une matière première pour l'alimentation animale. Il s'impose dans de nombreuses régions par ses qualités de rusticité ainsi que son adaptation à tous les types de sols.

Variétés de triticale biologique - Récolte 2014

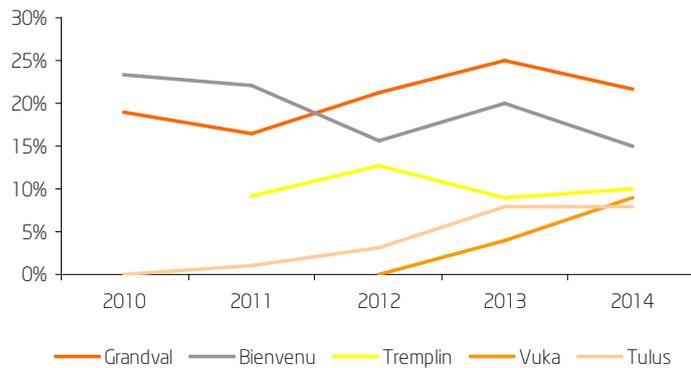
Variétés	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Grandval	2004	22%	22%
Bienvenu	2001	15%	37%
Tribéca	2007	10%	47%
Vuka	2010	9%	56%
Tulus	2011	8%	64%
Tremplin	2002	8%	72%
Dublet	2007	3%	75%
Rotégo	1998	3%	78%
Triskell	2005	2%	80%
Constant	2007	2%	82%
Autres variétés		18 %	100 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

Grandval et Bienvenu restent les deux variétés les plus utilisées mais n'occupent plus que 37 % des surfaces en triticale contre 45 % en 2013.

Évolution des cinq premières variétés de triticale biologique

(En pourcentage des surfaces nationales)

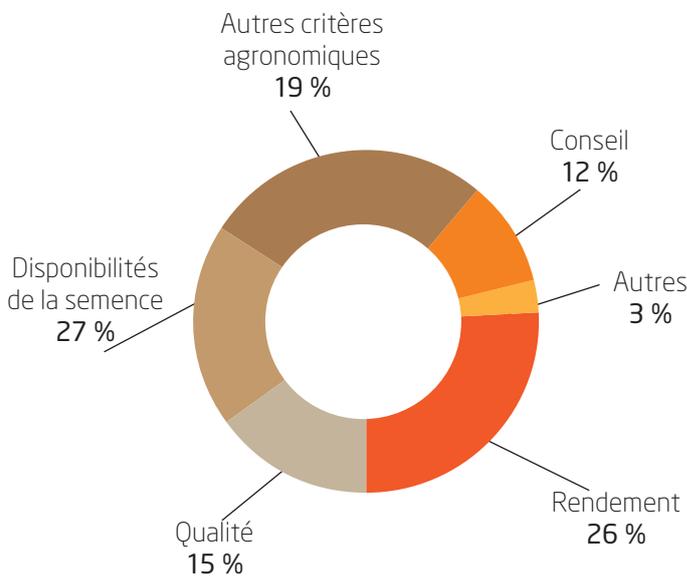


Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

Disponibilité de la semence et rendement : premiers critères cités

Le critère relatif à la disponibilité de la semence ainsi que celui du rendement sont les premiers critères de choix des agriculteurs ayant répondu à l'enquête (27 % pour le premier et 26 % pour le second). Le critère agronomique est le troisième critère (19 %), suivi de la qualité (15 %). Viennent ensuite les conseils (10 %).

Critères de choix des variétés en triticale (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014
(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

- > **Grandval** est une variété sélectionnée pour son rendement (27 % des critères cités) puis pour ses critères agronomiques (24 % des critères cités). Les critères ensuite cités sont ceux relatifs à la disponibilité de cette semence et à la qualité avec une bonne teneur en protéines (18 % pour chacun des critères cités). Elle aurait une bonne tolérance à la verse ainsi qu'à la germination sur épi.
- > **Bienvenu** est une variété tout d'abord sélectionnée par les agriculteurs interrogés pour son rendement (31 %). Cette variété très précoce qui convient aux mélanges avec des pois, aurait un potentiel très élevé. Cette variété est également choisie pour la disponibilité de la semence (24 % des critères cités), ainsi que pour la qualité (16 % des réponses) puis pour ses critères agronomiques (13 % des critères). Les conseils ainsi que la disponibilité de la semence sont des critères moins déterminants pour les agriculteurs ayant répondu à l'enquête.
- > **Tribéca** est une variété tout d'abord semée pour son rendement (41 %) et pour la disponibilité de la semence (36 % des critères cités). Cette variété est considérée avoir une bonne résistance aux maladies et un bon potentiel de rendement

LES OLÉAGINEUX ET LES PROTÉAGINEUX BIOLOGIQUES

L'enquête sur les répartitions variétales en biologique s'est vue adjoindre, à partir de la récolte 2012, les variétés d'oléagineux et de protéagineux. Il n'est donc pas possible de faire des comparaisons avec les années précédentes. De plus, la faible importance des surfaces déclarées pour ces espèces limite le nombre de variétés significatives.

Soja biologique

51 % des variétés semées sont demi-tardives. Les variétés demi-précoces, tardives et précoces atteignent respectivement 19 %, 13 % et 9 % des surfaces. Les cinq premières variétés, Isidor, Ecuror, Primus, Paoki et ES Mentor - représentent 67 % des surfaces ensemencées.

Tournesol biologique

Les variétés semées sont avant tout précoces (70 %), demi-précoces (12 %) et demi-tardive (10 %).

Les surfaces ensemencées avec les cinq premières variétés - Vellox, ES Ethic, ES Bella, ES Artic, DKF3333 et Alisson - représentent 60 % des surfaces totales.

Féverole biologique

Ce sont surtout des variétés d'hiver qui sont semées (70 %). 72 % des surfaces sont ensemencées avec les premières variétés : Irena, Diva, Espresso, Castel et Lady.

Pois biologique

Les variétés de printemps représentent 72 % du total, essentiellement Hardy et Kayanne.

LES MÉLANGES

Quel intérêt ?

L'objectif premier est de lutter contre les maladies. De plus pour l'alimentation animale, le fait d'associer une variété riche en protéine doit permettre de rehausser le taux de protéine du mélange. Dans l'enquête 2014, comme l'année passée, le questionnaire sépare les espèces hors mélange et les mélanges.

Sur les 1 367 exploitations ayant répondu à l'enquête, 506 ont déclaré cultiver des mélanges (37 %), dont 207 qui ne cultivent que des mélanges (15 %). Les surfaces indiquées ci-après sont les surfaces déclarées par les répondants sans redressement ni extrapolation.

Ces mélanges en culture, surtout pratiqués par des éleveurs (70 % des exploitations pratiquant le mélange), répondent mieux à leurs besoins en alimentation animale et permettent de meilleurs rendements dans les zones difficiles.

Les rendements sont ainsi plus élevés par rapport à la moyenne nationale, selon les types de mélange : de 8 % pour le blé tendre, de 19 % pour l'orge, de 17 % pour le triticale, de 55 % pour la féverole et de 30 % pour le pois protéagineux.

Les différents mélanges dans les exploitations ayant répondu à l'enquête - Récolte 2014

Principaux mélanges	Surface (en ha)	% de surface	Prod. (en t)
Mélanges à base de triticale	4 866	85 %	153 802
dont			
triticale-pois fourrager	1 409	24 %	43 158
triticale-pois fourrager-autres espèces	2 679	47 %	85 883
dont			
orge	209	4 %	4 662
autres céréales	731	5 %	26 665
féverole	299	4 %	9 816
orge-autres céréales	396	3 %	13 402
autres mélanges	1 043	9 %	31 337
triticale autres céréales	247	3 %	7 942
triticale protéagineux	167	4 %	5 288
autres	231	9 %	7 003
Autres mélanges à base d'orge	493	9 %	13 263
Autres mélanges à base de blé tendre	136	2 %	4 019
Autres mélanges	258	4 %	6 819
Total	5 753	100 %	177 904

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2014

(1) comprend des mélanges céréaliers avec des pois et des protéagineux ou des pois et de la vesce ou des oléagineux

NOTE METHODOLOGIQUE :

L'enquête porte sur les variétés cultivées ainsi que sur les critères de choix pour le blé tendre, le maïs, l'orge, le triticale, le soja, le tournesol, la féverole et le pois en agriculture biologique (y compris deuxième année de conversion) et également sur les rendements réalisés pour la récolte 2014.

L'enquête a été menée par voie postale au cours des mois de décembre 2014 auprès de 7 049 producteurs de céréales et d'oléo-protéagineux biologiques recensés dans le fichier des déclarations PAC de l'année 2014. Le taux de retour est de 19,4 %.

La répartition variétale nationale est calculée sur l'ensemble du champ géographique de l'enquête et redressée en tenant compte de la comparaison des différences de structures des exploitations entre les résultats de l'enquête et la base PAC.

Tous les ensemencements sont pris en compte quelle que soit l'origine des semences utilisées.

Des variétés non inscrites au catalogue français sont également utilisées.

Il convient de ne pas perdre de vue, à la lecture des chiffres présentés dans cette publication, qu'ils sont issus d'un sondage et de les considérer avec toute la prudence requise en la matière.




FranceAgriMer

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr